

COVID-19: Plan de protection du public

Afin de rendre votre visite aussi confortable et sûre que possible dans le contexte sanitaire actuel, nous avons établi un certain nombre de mesures de protection, selon les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique et tenant compte des spécificités du bâtiment. Nous vous remercions de respecter attentivement et en toutes circonstances les mesures listées ci-après et de contribuer à la sécurité de tous. Nous vous souhaitons une agréable visite au Château de Morges!

1. Certificat COVID

Le certificat COVID est obligatoire dans tout le château, à partir de 16 ans.

- Merci de présenter à l'agent d'accueil votre certificat COVID, ainsi qu'une pièce d'identité munie d'une photo.
- Le port du masque est obligatoire dans la zone d'accueil jusqu'à la vérification de votre certificat COVID par l'agent d'accueil.
- Les données recueillies ne peuvent être utilisées à d'autres fins que pour assurer le contrôle d'accès aux locaux et ne sont pas conservées.
- Un affichage à l'entrée informe de la nécessité et du contrôle du certificat COVID.



2. Port du masque et distance physique

- A partir de 12 ans, le port du masque dans les espaces intérieurs du château n'est pas obligatoire mais conseillé.
- Nous vous recommandons de maintenir en permanence une distance de 1,5 mètres avec les autres visiteurs, particulièrement dans les passages de porte et les escaliers.
- Privilégiez le mode de paiement par carte bancaire, si possible sans contact. En cas d'échange d'argent liquide, une zone de dépôt sans contact direct est mise à votre disposition.
- Un marquage au sol assure le respect de la distance entre les personnes présentes dans la zone d'accueil.



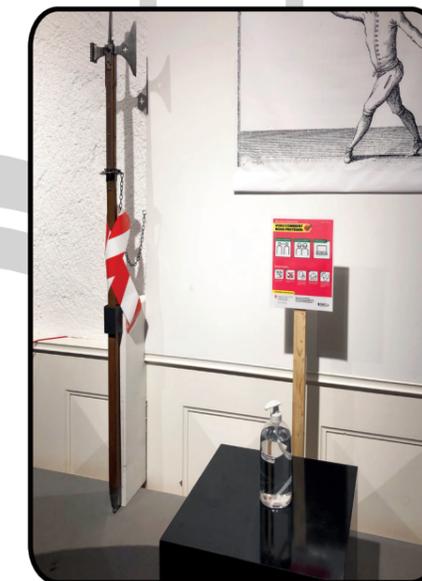
3. Hygiène des mains

- A votre arrivée, merci de vous laver les mains au gel hydro-alcoolique, disponible à la borne placée à l'accueil
- Du gel hydroalcoolique est également à votre disposition dans les toilettes et à tous les étages du château.



4. Installations interactives dans les expositions

- Les installations interactives qui ne doivent pas être touchées ou manipulées, sont clairement identifiées par du ruban rouge et blanc.
- Certaines installations interactives (écrans tactiles, objets à manipuler) restent accessibles, sous réserve de vous laver préalablement les mains au gel hydro-alcoolique, fourni à proximité immédiate.



5. Formation du personnel

- Le personnel est formé afin d'assurer le respect du plan de protection et des contrôles du certificat COVID.
- Des mesures de protection adaptées sont prévues pour le personnel en contact direct avec les visiteurs.

Directrice du Château de Morges et ses musées


Adélaïde Zeyer